

**Adresse postale:**

BP 10020 – 1070 ANDERLECHT



Votre message du:

Votre référence:

Notre référence:

Numéro de Registre National:

Paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue

Chère

Pourquoi payer vos allocations familiales sur votre compte bancaire?

Le **versement** de vos allocations familiales **sur un compte financier est simple, sûr et gratuit.****Qui doit compléter le formulaire?**

Le formulaire doit être complété par l'allocataire (généralement la mère).

Quel type de compte ?Les allocations familiales sont versées **uniquement** sur un **compte à vue à votre nom** ou sur un **compte à vue commun** à votre nom et celui, p. ex., de votre conjoint ou partenaire.

Le paiement des allocations familiales sur un compte d'épargne, un compte de placement, un compte à terme ou sur le compte d'une tierce personne, même si vous en êtes mandataire, n'est pas autorisé.

La caisse d'allocations familiales contrôlera auprès de votre banque les données que vous avez renseignées sur le formulaire en annexe. Si votre banque nous informe que le compte financier renseigné n'est pas un compte à vue ou que vous n'en êtes pas le (co-)titulaire, la caisse d'allocations familiales vous demandera alors de communiquer un autre numéro de compte.

Si vous n'indiquez pas de numéro de compte, les allocations familiales seront payées au moyen d'un chèque circulaire.

Le paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue est simple et sûr!

Veuillez mentionner lors de tout contact avec nos services votre numéro de dossier ou de Registre National afin que nous puissions vous aider le plus rapidement possible.

Vous trouverez plus d'informations à propos de la réglementation des allocations familiales ainsi que d'autres renseignements utiles, sur notre site www.attentia.be ou sur notre portail en scannant le code QR.

Avec toute notre attention

Paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue

Adresse postale:

PB 10020
1070 Anderlecht

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales à l'adresse ci-dessus.

1. Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes : nom de
jeune fille

nom

prénom

Rue et numéro

Code postal et localité

Numéro national

voir au verso de votre carte
d'identité électronique (e-id)

Les allocations familiales sont payées à la mère/coparente ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Elles ne peuvent être versées que sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, avec lequel elle peut aussi effectuer des opérations.

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro se trouve sur vos extraits de compte)

IBAN _ _ _ _ _

BIC _ _ _ _ _

à mon nom

à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date

Signature

.....

.....

Téléphone

.....

E-mail

.....@.....

IMPORTANT !

Si, après contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.